

SESSION 2012

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Comme le disait le sociologue Émile DURKHEIM (1895), la dépendance est un de ces mots « qu'on emploie couramment et avec assurance, comme s'ils correspondaient à des choses bien connues et définies, alors qu'ils ne réveillent en nous que des notions confuses, mélanges indistincts d'impressions vagues, de préjugés et de passions ».

Ainsi, dans le champ de la vieillesse, le mot dépendance ne fait pas aujourd'hui l'objet d'un consensus, ni sur sa définition, ni sur ce qu'il est censé représenter. Et pourtant, depuis une dizaine d'années, ce mot de dépendance est utilisé systématiquement et sans nuance, pour stigmatiser ce qui serait, pour certains experts, le défi du 21ème siècle, l'accroissement numérique du groupe des « personnes âgées dépendantes ».

Bernard Ennuyer, extrait du colloque « vieillissement et citoyenneté », 2003

« L'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable. La frontière entre la jeunesse et la vieillesse est toujours un enjeu de lutte et de pouvoir. »

Pierre Bourdieu, La jeunesse n'est qu'un mot, In Questions de sociologie éditions de minuit 1984 – 1992 p. 143 à 154

Chaque jour, nous parvenons sans y prêter attention à faire nos courses, nous rendre au travail, aller chez un médecin... Et pourtant, pour un nombre non négligeable d'entre nous, le simple fait de se déplacer, d'avoir une activité de loisir, d'inscrire son enfant à l'école est un véritable casse-tête. Des contraintes quotidiennes qui affectent les personnes handicapées mais aussi leurs proches, familles et amis, dans leurs efforts d'accompagnement. (...)

Charte de la personne handicapée de la ville de Cannes

Discuter de l'évolution de la prise en charge de la dépendance.

Annexes :

Annexe 1 : *Pyramide des âges en 2007 et 2060*, INSEE, estimations de population pour 2007 et projection de population 2007-2060.

Annexe 2 : *Le Care*, Bernard Ennuyer, *Regard sur l'actualité* n°366, décembre 2010.

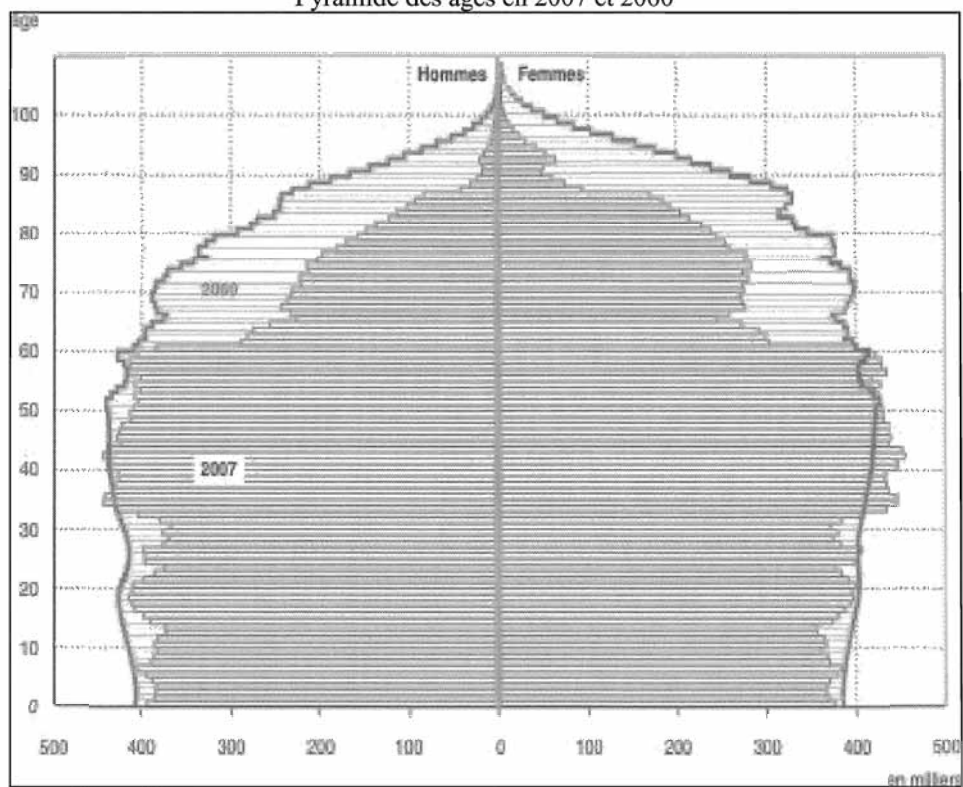
Annexe 3 : *L'idée de solidarité a une histoire*, Marie-Claude Blais, Sciences humaines n° 223, février 2011.

Annexe 4 : *La reconnaissance de notre dépendance comme fondement du sujet et de la cohésion sociale*, Bernard Ennuyer, *Les malentendus de la dépendance, de l'incapacité au lien social*, Edition Dunod, collection Action sociale, 2004.

Annexe 5 : *Quelques chiffres.*

ANNEXE 1

Pyramide des âges en 2007 et 2060



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, estimations de population pour 2007 et projection de population 2007-2060.

ANNEXE 2

Le *care*, entre « mode du moment » et nouvelle manière de penser la vie en société

Il est à l'évidence impossible de rendre compte aujourd'hui de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait « au nom du *care* ». La seule traduction en français de ce terme est déjà en soi tout un travail, à la fois linguistique, sociologique, et politico-philosophique.

En France, le « *care* » est sorti des sphères des professionnels du soin et des chercheurs en sciences humaines, dans lequel il était jusque-là confiné, à la suite des déclarations de la première secrétaire du parti socialiste, Martine Aubry, en avril 2010 : « il faut passer d'une société individualiste à une société du « *care* », selon le mot anglais que l'on pourrait traduire par « soin mutuel » : la société prend soin de vous, mais vous devez aussi prendre soin des autres et de la société. »

Aussitôt la réponse politique est venue d'une autre femme, l'ancienne secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique auprès du Premier Ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet : « le *care* reste le slogan d'un militantisme qui me gêne parce qu'il enferme les femmes et la réflexion politique dans la seule considération de la souffrance sociale à laquelle il faudrait donc pallier par la bienveillance. » Une autre réaction, toujours dans les colonnes du journal *Le Monde*, est venue de deux philosophes – dont Fabienne Brugère, inspiratrice de Martine Aubry – qui redéfinissent le *care*.

Ainsi donc la référence au *care* fait débat, un débat que reprend en juillet 2010 dans la revue *Esprit* : « Ce concept, loin de se limiter à la compassion et au souci des autres, ou à une préoccupation spécifiquement féminine, comme on l'y réduit déjà, apparaît relever d'une question politique cruciale et concerne l'avenir de notre démocratie. »

Le terme de *care* s'avère particulièrement difficile à traduire en français car il relève de la sollicitude et du soin. Il englobe l'attention envers autrui qui suppose une disposition, une attitude, un sentiment et les pratiques du soin qui sont du ressort de l'activité et du travail.

L'aventure du *care* commence en 1982 avec Carol Gilligan. Cette auteure « pointait l'incapacité du langage de la justice à prendre en compte comme moralement pertinents les expériences et les points de vue des femmes : elle faisait l'hypothèse d'une « voix différente, d'une orientation morale qui identifie et traite autrement les problèmes moraux que ne le fait le langage de la justice. Cette orientation différente aurait une cohérence et une validité propre que le langage du *care* permettrait de saisir. »

Alors que la morale conçue comme justice axe le développement moral sur la compréhension et la mise en œuvre des droits et des règles, l'éthique du *care* se centre sur des critères moraux différents, liés à des conditions concrètes et non générales et abstraites. Ainsi entendue, la morale ne se fonde pas sur des principes universels mais part d'expériences rattachées au quotidien et des problèmes moraux de personnes réelles dans leur vie ordinaire. Elle trouve sa meilleure expression non pas sous la forme d'une théorie, mais sous celle d'une activité, le *care* comme action et comme travail autant que comme attitude.

On a beaucoup reproché à Carol Gilligan d'associer un peu trop systématiquement le genre féminin à l'éthique du *care*, car si cette approche a permis à beaucoup de femmes de se reconnaître en elle, elle a aussi l'inconvénient de rester dans le domaine privé, les contenus et les activités au sein desquelles cette morale se construit restant à l'écart du domaine public et du domaine politique. C'est notamment la position de Joan Tronto, qui « dénaturalise » le *care* et son sujet. Pour elle, ces expériences du *care* ne relève pas d'une soi-disant nature féminine, même si ces activités sont surtout réalisées dans les sociétés occidentales par des femmes – ou par des personnes appartenant à des catégories dites

« minoritaires », du fait de leur origine sociale ou de leur couleur de peau. Mais de fait, ces activités « réservées » aux « minorités » font partie d'un ensemble plus large d'activités.

Le titre du livre référence de Joan Tronto, *un monde vulnérable, pour une politique du care*, est très explicite de cette réorientation qui part « d'une voix différente », celle des femmes pour arriver à une politique du *care* qui nous concerne tous. « L'une de mes principales cibles est cette hypothèse que les femmes auraient des qualités morales particulières et qu'il existerait même « une voix morale des femmes ». (...) Pour moi cet argument est aussi partial que celui selon lesquels les femmes sont incapables de développer une pensée morale ». Voici sa définition du *care* : « le *care* (la « sollicitude » et/ou le « soin ») est un mot commun profondément inscrit dans notre langage quotidien (...) « I don't care », « je ne m'en soucie pas » (...) Au niveau plus général, nous suggérons que le *care* soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous pouvons faire pour maintenir, pour perpétuer et réparer notre monde de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie » (...), ceux qui dispensent les soins et ceux qui les reçoivent. Elle suggère une manière de comprendre les besoins des autres différente de celle qui consiste à se figurer à leur place. Nous nous trouvons ainsi engagés du point de vue de l'autre et non pas simplement en supposant que l'autre est à l'identique de nous-mêmes.

Après avoir décliné succinctement les théories du *care*, on est en droit de se demander : « pourquoi est-il crucial de placer aujourd'hui cette façon de se soucier des autres au centre de la réflexion politique ? A quels types de réformes, intellectuelles et politiques et aussi dans nos vies cela nous engage-t-il ? »

Car si, comme le dit encore Joan Tronto, « outre le travail assidu du soin, le *care* nous propose aussi une manière de penser le monde », et si nous ne voulons pas que cette pensée soit déconsidérée comme angélique voire contre-productive, il y a avant tout nécessité de repenser le contrat social. Ce n'est pas que le *care* n'en soit pas une des composantes, mais il y en a bien d'autres à commencer par l'exigence de démocratie et de solidarité, c'est-à-dire l'émergence de conditions propices à ce souci des autres. : « la forme démocratique du *care* exige des citoyens qu'il se soucient de la démocratie : ils doivent envisager la manière dont ils sont responsables les uns des autres mais aussi des institutions et des pratiques démocratiques. Dans les sociétés où les personnes sont profondément étrangères à la politique, il est clair que de telles relations ne peuvent s'établir. »

Alors si on veut éviter que la philosophie du *care* ne devienne du « prêt à penser » et la dernière mode dans les colloques comment, en tant que simples citoyens, plutôt tentés par cette philosophie de l'attention aux autres, pouvons-nous agir quels que soient notre place et notre rôle dans l'organisation sociale, sur les décisions politiques fondamentales, condition absolument nécessaire mais non suffisante, pour une meilleure prise en compte des besoins de tout un chacun ? Sommes-nous capables d'influencer les choix fondamentaux en matière d'égalité de salaire (hommes-femmes par exemple), en matière d'emploi, de formation, de reconnaissance sociale du travail bénévole de l'aide aux personnes en difficulté, de répartition globale des richesses, etc. ? Quels systèmes politiques nécessaires au changement social sommes-nous capables d'impulser en tant que citoyens ? Ces questions nous paraissent aujourd'hui le véritable préalable à une nouvelle forme de société où l'on puisse envisager de se soucier des autres dans un échange réciproque, essentiel au maintien de la démocratie.

Bernard Ennuyer, docteur en sociologie,

Enseignant chercheur à l'Université Paris Descartes

Directeur d'un service d'aide à domicile.

Le Care, Bernard Ennuyer, Regard sur l'actualité n°366, décembre 2010.

Tournez la page S.V.P.

ANNEXE 3

L'IDÉE DE SOLIDARITÉ A UNE HISTOIRE

Inventé sous la III^{ème} République pour repenser le lien social des nouvelles sociétés industrielles, socle des États providence, l'idée de solidarité revient en force aujourd'hui.

La « solidarité » est invoquée aujourd'hui comme une évidence. Elle donne son nom à des ministères et à des lois (SRU, PACS, RSA). Elle a acquis, jusque dans le traité européen, le statut d'un principe de droit. Partout en Europe les politiques sociales prennent le nom de politiques de solidarité. La société civile n'est pas en reste : les organisations et entreprises solidaires se multiplient. La solidarité est devenue une sorte d'auberge espagnole. Mais que veut-elle dire au juste ? S'agit-il d'un sentiment de sympathie qui nous porte à l'entraide, ou bien d'une réalité, celle de l'interdépendance entre tous les hommes, ou encore d'une valeur morale et même d'une obligation juridique ? D'où vient le succès de cette notion qui semble appelée à se substituer à la fraternité de notre devise ?

L'idée fut lancée dans la sphère politique à la fin du XIX^{ème} siècle par Léon Bourgeois, éphémère président du Conseil (de novembre 1895 à avril 1896) et futur prix Nobel de la paix. Dans un petit livre publié en 1896, *Solidarité*, le militant radical ne propose rien d'autre qu'une voie médiane entre les deux grandes causes qui divisent les sociétés, le libéralisme et le socialisme.

Il entend concilier deux exigences apparemment contradictoires, la liberté individuelle et la justice sociale. La thèse est convaincante : puisque chaque être qui arrive au monde retire des bienfaits de la vie sociale, il a de ce simple fait des obligations envers ses contemporains et ses successeurs. Dès lors qu'il accepte la vie collective et profite du patrimoine commun, chacun doit s'engager à concourir au paiement de la dette commune, à la mesure de ce qu'il a reçu.

La doctrine vise à justifier l'impôt progressif sur le revenu, la législation sur les assurances sociales et sur les retraites, ainsi que la mise en place de services d'intérêt général destinés à « accroître l'interdépendance mutuelle » selon l'expression du juriste Léon Duguit. Elle cherche surtout à donner un contenu à cette république radicale qui se veut anticollectiviste tout autant qu'antilibérale. Ce « socialisme libéral » selon les mots de son promoteur, refuse la résolution des conflits par la lutte des classes et opte pour la voie parlementaire. Il faut dire que Bourgeois est loin d'être l'inventeur de l'idée de solidarité. En réalité, elle a traversé tout le XIX^{ème} siècle. Les lendemains de la Révolution française sont taraudés par l'énigme de ce qui peut relier des individus désormais déclarés libres et égaux. Comment peser le lien entre ces individus « abstraits » indépendants et détachés de leurs appartenances traditionnelles (rappelons que la loi le Chapelier de 1791 a aboli les corporations) devant les révoltes ouvrières et le risque d'écclatement de la société des Lamennais, Pecqueur, Michelet et bien d'autres en appellent à « l'unité perdue du genre humain » et à l'harmonie universelle. Ils insistent sur la réalité de l'interdépendance entre tous les membres de l'espèce humaine, interdépendance devenue plus flagrante avec la révolution industrielle et ces nouveaux « rails de fer » qui multiplient les échanges entre les hommes.

C'est un imprimeur progressiste, futur député à l'assemblée constituante de 1848, qui donne le nom de « solidarité » à cette loi d'interdépendance mutuelle (Pierre Leroux, *De l'humanité*, 1840). Il dit l'avoir emprunté au vocabulaire juridique (en droit romain, l'obligation *in solidum* désigne « l'engagement par lequel les personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous ») dans le but de remplacer la charité, peu en phase avec les idées laïques et surtout impossible à « organiser ». Aussitôt le philosophe Charles Renouvier prédit une immense fortune à cette magnifique idée « à la fois humaine et divine ». Les chrétiens, d'ailleurs, ne tardent pas à revendiquer ce mot dans lequel ils reconnaissent le dogme de la rédemption collective, si bien résumé par la phrase de Saint Paul : « nous sommes tous membres d'un même corps ». La force de la notion est qu'elle récupère la tradition chrétienne en lui donnant les couleurs laïques. Providentielle ou naturelle, cette loi d'interdépendance nous indique la direction à suivre : nous devons être solidaires.

La notion est d'autant plus puissante qu'elle est attestée par les sciences. Les naturalistes insistent sur la coopération entre les organes de tout être vivant. Saint-Simon précurseur du socialisme, avait proposé d'étudier le corps social comme « un corps organisé », un corps dont aucun des organes ne peut vivre indépendamment des autres.

Mais la solidarité désigne-t-elle un fait ou bien un idéal ?, s'interrogent les économistes. « Laissons faire la solidarité naturelle », diront des libéraux comme Frédéric Bastiat, qui refusent toute intervention autoritaire sur le mécanisme des échanges. Cette solidarité écrase les faibles et doit faire place à une solidarité volontaire, répliqueront les autres (parmi lesquels l'économiste Charles Gide, libéral « repenté »)

Car la solidarité n'est pas toujours bonne. Il y a une solidarité dans le mal, celle des associations de malfaiteurs, celle de la propagation des injustices et des maladies. La solidarité qu'il s'agit de développer est une solidarité visant la justice, et destinée à rectifier les effets nocifs de la solidarité naturelle. Cette nouvelle solidarité, inspirée par l'expérience des sociétés de secours mutuels qui se sont développées depuis les années 1830, est à la recherche d'une organisation coopérative et mutualiste. Or les premiers sociologues, Alfred Fouillée (la science sociale contemporaine 1880) et Émile Durkheim (De la division du travail social 1893) soulignent que, dans des sociétés passées sous le régime du contrat, les individus sont de plus en plus autonomes, mais deviennent également plus étroitement dépendants les uns des autres. Cette solidarité « organique », contractuelle et coopérative nécessite l'intervention de la puissance publique pour faire respecter la juste exécution des contrats. [...]

L'exposition universelle de 1900 fut placée sous l'invocation de la solidarité. Théoriquement, la solidarité n'a pas de frontières, comme le clame le député Alexandre Millerand à l'ouverture de l'exposition : elle a vocation à l'universel ; mais pratiquement, elle ne peut trouver ses conditions d'exercice que dans le cadre d'une communauté politique reposant sur la volonté de ses membres ; l'idée des premiers solidaristes repose sur une extension progressive du principe à toute la planète. Le problème se pose en des termes encore plus aigus aujourd'hui : quel peut être le cadre d'application de la solidarité à l'heure de la mondialisation ? Le retour vers les origines de l'idée ne donne pas la réponse à cette question cruciale. Mais elle pourrait au moins suggérer qu'il est possible – et plus que jamais nécessaire – de mener de front l'exigence de liberté et celle de justice, y compris à l'égard des générations futures. [...]

Marie-Claude Blais, Sciences humaines n° 223, février 2011

ANNEXE 4

La reconnaissance de notre dépendance comme fondement du sujet et de la cohésion sociale

Que vient donc révéler, en final, cette stigmatisation de la dépendance des personnes âgées, considérée comme quelque chose qui n'est pas bien, et qui pèserait sur la société, donc sur les autres individus ? C'est bien en terme de capacité et d'incapacité qu'est définie la dépendance bio-médicale. Or Alain Ehrenberg (1) nous explique de façon claire, que l'individu moderne aujourd'hui se définit par sa capacité à agir par soi-même, mais surtout à pouvoir prendre soin de la charge qu'il est pour lui-même comme le dit Pierre Pachet. On peut donc comprendre que si ce terme de dépendance, a été utilisé pour stigmatiser cette incapacité de certaines personnes vieillissantes à pouvoir prendre soin d'elles-mêmes, c'est pour affirmer la valeur dominante de l'individu qui doit être indépendant, « obligé d'être libre ».

Ne seraient aujourd'hui, véritablement individus sociaux à part entière que ceux qui s'assumer seulsc'est à dire personne, ou seulement comme le dit Norbert Elias (2), ceux qui grâce à leur position dominante, masquent leurs multiples dépendances aux autres, rendues nécessaires par leur incapacité, comme celle de tout un chacun, à vivre par lui-même. La forme moderne du pouvoir serait donc

l'indépendance affichée, alors qu'elle n'est qu'une autonomie relative à tout un circuit de dépendances plus ou moins contrôlées.

En clair, la dépendance des personnes vieillissantes est menaçante à deux niveaux. D'abord, elle menace l'idéologie dominante de la valeur individualiste portée par la société : un individu souverain et autonome tout seul, affranchi de la relation à Dieu et de la relation aux autres hommes. La dépendance est alors insupportable pour un collectif d'individus essayant à tout prix, malgré tout ce qu'on a pu lire ci-dessus, de ne pas vouloir voir l'échec de cette montée de l'individu, qui produit comme le dit Robert Castel (3) «des individus par défaut », voire une « invalidation sociale » des individus les plus faibles, les plus exposés dans l'évolution actuelle d'une société vers le démantèlement progressif des protections collectives et des droits sociaux.

Ensuite, cette dépendance, c'est à dire cette incapacité de certaines personnes vieillissantes à s'assumer toutes seules, vient rappeler, non plus au collectif des individus, mais à chacun d'entre nous, qu'elle est peu ou prou la sienne, quels que soient les masques qu'il utilise pour se protéger de cette évidence. Comme le dit Philippe Meire (4), « l'enjeu de ce débat sur la dépendance est donc bien le risque de voir les personnes âgées dépendantes traitées comme une charge relevant de l'intervention de l'État ou du marché, en occultant la dynamique même de l'échange et du don entre les personnes et les générations. Les mots ne sont pas innocents : réserver le concept de dépendance à la vieillesse, c'est risquer une nouvelle déchirure du lien social ».

A terme, comme le dit Norbert Elias, « il ne peut y avoir de société des individus, que par reconnaissance de la nécessaire solidarité entre eux. La solidarité est en effet la dépendance réciproque qui de fait s'exerce entre les individus liés entre eux « de telle sorte que ce qui arrive à l'un deux retentit sur l'autre ou sur les autres ».

En effet, « il ne peut y avoir un degré suffisant de satisfaction des objectifs individuels que si la structure sociale diversifiée que les individus forment et dont ils entretiennent le fonctionnement par leur propre action, est constituée de telle sorte qu'elle n'engendre pas constamment des tensions absurdes et destructrices entre les sous groupes et les individus eux-mêmes ».

En fait, il semble n'y avoir qu'une possibilité, si on veut empêcher globalement que la notion de dépendance ne soit un vecteur d'exclusion des plus fragiles dans un premier temps, et à terme, de tous les individus. C'est la reconnaissance de cette dépendance, comme nécessaire relation à l'autre, comme fondement de notre existence.

- Alain Ehrenberg, sociologue français, né en 1950
- Norbert Elias, sociologue allemand, 1897-1990
- Robert Castel, sociologue français, né en 1933
- Philippe Meire, médecin psychiatre

Bernard Ennuyer, Les malentendus de la dépendance, de l'incapacité au lien social, Edition Dunod, collection Action sociale, Extraits, pages 296-297

ANNEXE 5

Quelques chiffres

- 5 millions de personnes handicapées en France, dont 2 millions de personnes à mobilité réduite. 30% des déficiences motrices sont d'origine accidentelle. (Communiqué du ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, 9 février 2006)
- 717 000 personnes perçoivent la prestation de compensation (DREES 18/11/2009)
- 1 200 000 personnes reçoivent l'APA dont 61 % vivent à domicile et 39 % en EPAD, DREES du 31/12/2010.
- Prévisions de l'INSEE fin 2010 : 8,9 % de personnes de plus de 75 ans, en 2020 13 millions de Français atteints de la maladie d'Alzheimer soit une personne de plus de 65 ans sur quatre.

- Quand ils sont seuls, les aidants déclarent plus souvent une fatigue morale que ceux qui ne le sont pas (86 % contre 77 %) – « Les aides et les aidants des personnes âgées » – Etudes et résultats n° 142 – DREES – Novembre 2001.

Évolution de la population de la France métropolitaine de 1960 à 2060 (scénario central de projection)

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)	Proportion (%) des					Solde naturel (en milliers)	Solde migratoire (en milliers)
		0-19 ans	20-59 ans	60-64 ans	65-74 ans	75 ans et +		
1960	45 465	32,3	51,0	5,1	7,3	4,3	298,9	140
1970	50 528	33,1	48,8	5,2	8,1	4,7	308,1	180
1980	53 731	30,6	52,4	3,0	8,3	5,7	253,3	44
1990	56 577	27,8	53,2	5,1	7,1	6,8	236,2	80
2000	58 858	25,6	53,8	4,6	8,8	7,2	243,9	70
2007	61 795	24,8	53,8	4,9	8,1	8,5	263,9	100*
2015	64 514	24,2	51,0	6,2	9,3	9,3	201,5	100
2020	65 962	23,9	49,6	6,0	11,0	9,4	173,2	100
2025	67 285	23,5	48,4	6,1	11,1	10,9	154,1	100
2030	68 532	23,0	47,5	6,0	11,1	12,3	142,1	100
2035	69 705	22,6	46,7	5,9	11,1	13,6	120,0	100
2040	70 734	22,4	46,6	5,3	11,1	14,7	82,4	100
2050	72 275	22,3	45,9	5,6	10,2	16,0	31,9	100
2060	73 557	22,1	45,8	5,4	10,5	16,2	+ 30,6**	100

*Solde migratoire issu de la projection.

** Chiffre pour l'année 2059. Les projections s'arrêtent au 1er janvier 2060. Le solde naturel de l'année 2060, différence entre les naissances de 2060 et les décès de cette année n'est donc pas projeté.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil jusqu'en 2007 et projection de population 2007-2060

Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance

en milliers

Au 31 décembre 2009			
	À domicile	En établissements	Total
GIR1	18	69	87
GIR2	126	190	316
GIR3	151	69	221
GIR4	406	106	512
Ensemble	701	435	1 136

Note : les 4 premiers groupes iso-ressources (GIR 1 à 4) de la grille nationale AGGIR ouvrent droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Champ : France.

Source : Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux

GRAPHIQUE 1 • Évolution de la prévalence des limitations fonctionnelles avec l'âge

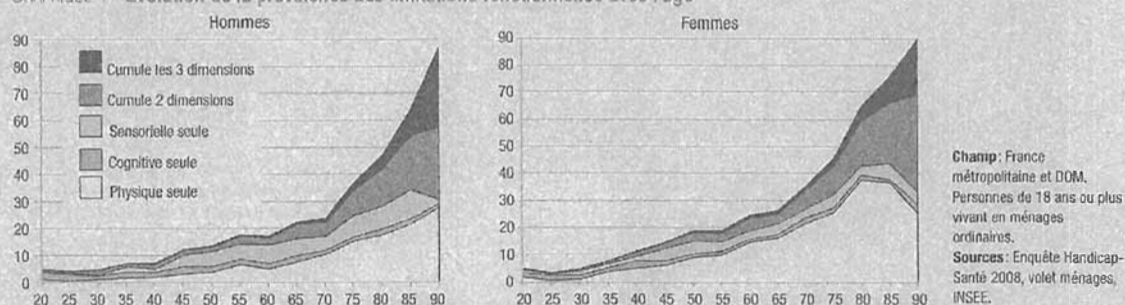


TABLEAU 2 • Personnes déclarant des difficultés pour les soins personnels selon le type ou les combinaisons de limitations fonctionnelles (en % et en nombre)

Type de limitation fonctionnelle	Proportion (en %)		Nombre	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sensorielle seule	1	2	8 000	14 700
Cognitive seule	5	6	22 900	24 100
Cognitive et sensorielle	5	6	6 700	4 800
Physique seule	23	17	257 600	474 900
Physique et sensorielle	26	26	94 700	161 700
Physique et cognitive	53	44	135 800	186 500
Les trois dimensions	64	57	149 400	203 600
Au moins une limitation fonctionnelle	20	20	674 900	1 070 300

Lecture : En présence de limitations fonctionnelles physiques et cognitives, 53 % des hommes et 44 % des femmes déclarent des difficultés pour les soins personnels (faire sa toilette, se nourrir, etc.), ce qui correspond à 135 800 hommes et 186 500 femmes.

Champ : France métropolitaine et DOM. Personnes de 18 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Sources : Enquête Handicap-Santé 2008, volet ménages, INSEE.